

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/21 EN DATE DU 09/07/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 00
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le mardi 9 juillet 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 4 juillet 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. CARREAUD. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer l'épareuse et un des tracteurs de la commune, dépenses inscrites au budget primitif 2024.

Elle présente au conseil les différents devis qui ont été établis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **retient** les offres de l'entreprise Ricard et fils sis à JANAILHAC (Haute-Vienne), Bétour :
 - montant d'achat HT d'un tracteur DEUTZ : 90 000€ soit 108 000€ TTC
 - montant d'achat HT d'une épareuse SMA LYNX : 48 750€ soit 58 500€ TTC
- **autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires au bon déroulement de la transaction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 16/07/2024

